

Au coin du feu, qu'il fait bon se sentir bien !

Pour l'agrément, pour se chauffer, pour la décoration, les propriétaires de domiciles privés apprécient la chaleur d'un bon feu de bois et la présence d'une cheminée dans le salon. Gare à l'installation.

Si beaucoup d'entre vous préfèrent se reposer sur un installateur professionnel, d'autres choisissent d'installer eux-mêmes leur cheminée d'intérieur. A priori, rien ne l'empêche, à ceci près qu'il existe des normes et des conditions d'installations réglementaires. Nous nous sommes entretenus avec Monsieur Arnaud IMBS, directeur technique du fabricant Richard Le Droff.

Pas d'improvisation

En règle générale, les cheminées sont posées par un installateur de la marque, mais qu'il est parfaitement loisible à un acheteur de choisir un installateur privé ou d'effectuer la pose lui-même. D'ailleurs, il n'existe pas de normes spécifiques pour prétendre au titre d'installateur. Dans tous les cas, il faut se reporter aux prescriptions de la notice d'installation. "Cette notice est extrêmement importante puisqu'elle reprend les normes et le mode d'installation à respecter pour être en accord avec la législation". En cas de pose défectueuse voire d'accident, l'assurance ne saurait couvrir".

Il faut dire que la pose ne s'improvise pas. L'installation d'une cheminée avec foyer ouvert répond au DTU (Document Technique Unifié) 24-2-1 et au DTU 24-2-2 pour les cheminées à foyer fermé ou inserts. Autre élément essentiel : le conduit doit être conforme au DTU 24-1 sur la fumisterie.

Prévention : Il est fortement recommandé d'effectuer le ramonage régulièrement. D'ailleurs, en cas d'accident, votre assureur pourra vous réclamer le certificat. Monsieur IMBS recommande même d'effectuer un ramonage avant et pendant la période de chauffe.

Enfin, chacun peut s'il le souhaite faire expertiser son installation pour plus de sécurité. Des installateurs privés peuvent le proposer moyennant finance. Un particulier peut également faire appel à une société d'expertise.

Les inserts, source de chaleur

Pour pallier la hausse du fioul et du gaz, on assiste à un grand retour du chauffage au bois, énergie renouvelable parmi d'autres. Les inserts représentent une solution...

Un insert est un foyer fermé dont on équipe les cheminées, y compris les modèles anciens. Leur taux de rendement de 60 à 85 % est supérieur à celui d'une cheminée ouverte (30 %) mais inférieur à celui d'un foyer fermé.

Attention forte chaleur

L'utilisation et la pose d'un insert est elle aussi soumise au respect de règles très strictes. En effet, la température des fumées est largement supérieure à celle d'une cheminée ouverte. C'est pourquoi, l'isolation de l'appareil et du conduit d'évacuation des gaz doit être réalisée par un professionnel compétent. Au quotidien il est également recommandé de nettoyer régulièrement la vitre avec des produits appropriés.

Les précautions d'usage

Une cheminée à foyer ouvert ou fermé réclame un peu d'attention et de vigilance pour que la chaleur ambiante reste une source de plaisir

- Mieux vaut faire installer sa cheminée ou son insert par un professionnel compétent
- Exigez des produits répondant aux normes : sachez par exemple qu'un insert doit posséder une plaque signalétique de mise en garde imposée par la réglementation
- Il est recommandé d'utiliser des produits métalliques isolants
- Exigez la conformité aux normes DTU en vigueur
- Effectuez les entretiens recommandés
- Pour les cheminées ouvertes, éloignez les tissus et objets combustibles de l'âtre et placez un pare-feu
- Dans tous les cas, ne laissez pas un enfant seul à proximité d'un feu...

La prévention incendie : ça existe

Un feu, qu'il soit lié ou non à une cheminée est une grande source dévastatrice. Il ne lui faut que peu de temps pour se propager. Une parade : la détection d'incendie.

Médiaveil propose des systèmes de détection brevetés répondant aux normes NF en vigueur. Placés aux endroits où le risque peut être présent, ils déclencheront une alarme localement et au Centre Opérationnel de Sécurité, en cas de détection de fumées et de départ de feux. Esthétiques et fiables, ils sortent des usines de notre partenaire : Siemens. Renseignez-vous au 0 826 00 10 75 ou par mail à invivo@mediaveil.com.

Détecteur incendie à chambre optique brevetée



Hautes performances de détection et immunité aux fausses alarmes.

- Capacité de détection accrue (2,5%/m)
- Immunité contre les interférences électromagnétiques, la poussière et l'humidité.

Prix installé : 386 € TTC

Prévention : le non respect des instructions de montage entraîne la responsabilité de celui qui l'effectue : distributeur, installateur ou particulier.

A quoi sert la notice ?

Lors de l'achat de votre cheminée à un fabricant, il vous remettra une notice technique. A vous de la suivre si vous choisissez de l'installer. Dans celle des cheminées Richard Le Droff, on trouvera des schémas explicatifs de ce qu'il faut faire et ne pas faire, lors de l'installation, des règles sur la préparation du site d'installation, sur l'évacuation des fumées, ainsi que des conseils sur le feu de bois et des remèdes aux dysfonctionnements.



BLOC NOTES

Un crédit d'impôt

est accordé depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'achat de tout appareil de chauffage au bois. Sous certaines conditions, poêles, foyers fermés et inserts de cheminées intérieures en font partie, s'ils respectent des exigences minimales. Une TVA à taux réduit 5,5 % au lieu de 19,6 % est attribuée pour l'achat d'un produit de chauffage performant...

Pour en savoir plus connectez-vous sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie sur www.ademe.fr ou appelez leur numéro Azur : 0 810 060 050